

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation :

7 juin 2016

L'an deux mille seize, le 14 juin à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : M Lambert, M Moreaux, Mme Merelle, M Gatineau, M Chipault, M Pruvost, M Parizot, Mme Buisson, M Bou

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés et représentés : Mme Daverdin représentée par M Gatineau
Mme Contessoto représentée par Sandrine Buisson

Absents excusés : Mme Grand, Mme Parmentier, Mme Henry, Mme MOREIRA Da Cruz

Secrétaire de séance : Mme Martine MERELLE

Objet: Tarifs communaux 2016-2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de changer les tarifs pour l'année 2016/2017.

BIBLIOTHEQUE

Adhésion famille	25,00 €
Adhésion individuelle	20,00 €
Location d'exposition pour 15 jours	55,00 €
Location d'exposition pour 1 mois	87,00 €

SALLE POLYVALENTE

Caution nuisance sonore	150,00 €
Caution	450,00€
1 jour - Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 20h	235,00 €
1 jour - Habitants Longvilliers jusqu'à 20h	335,00 €
1 jour - Personnes Extérieures jusqu'à 20h	615,00 €
Locations commerciales – 1 jour jusqu'à 20h	615,00 €

Locations commerciales – 2 jours jusqu'à 20h	945,00 €
Locations commerciales – 3 jours jusqu'à 20h	1150,00 €
Location aux associations du territoire de la CART 1 jour jusqu'à 2h	335,00€

PHOTOCOPIES /IMPRESSION/SCAN

Format A4 - la copie recto	0,20 €
Format A4 - la copie recto/verso	0,30 €
Format A3 - la copie recto	0,35 €
Format A3 - la copie recto/verso	0,60 €
Scan d'un document (prix par page)	0,20 €

TELECOPIES

La feuille format A4	0,25 €
----------------------	--------

SEANCE PHOTOS

La séance Photos	350 €
------------------	-------

TOURNAGE DE FILMS

Tournage – forfait village - la journée	1700,00 €
Tournage – lieu défini – la journée	500.00 €

ENCARTS PUBLICITAIRES

8 ^{ème} de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	75,00 €
8 ^{ème} de page – page intérieure – la parution	50,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHAND AMBULANT

1 jour	3,50 €
--------	--------

Le maire soussigné, certifie que la délibération n° DCM/2016-25 a été affichée en mairie le 16 juin 2016 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à Monsieur le Sous Préfet de Rambouillet le 16 juin 2016

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Rochefort, le 14 juin 2016

Le Maire,
Sylvain LAMBERT

